

# MICHAEL MØLLER

Ancien directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève

## Laurent COHEN-TANUGI

So it seems like wherever you look, whether international business or international politics, or trade, the rule-of-law-based system is under threat. What do the United Nations have to say to that, Mr Møller?

## Michael MØLLER

I am no longer the United Nations.

## Laurent COHEN-TANUGI

Well, still...

## Michael MØLLER

J'ai pris ma retraite. Merci. Je remercie mes confrères du panel d'avoir présenté avec tant d'éloquence quelques-uns des enjeux spécifiques liés à la mondialisation et à l'arme du droit. Si vous me le permettez, nous allons examiner la question d'un point de vue plus général et la replacer dans un contexte plus large qu'est celui dans lequel nous vivons.

L'arme du droit n'est pas un phénomène nouveau. Il existe depuis que l'humanité a commencé à se doter de règles et de normes qui définissent la manière dont nous nous gouvernons. Nous utilisons le droit pour le meilleur et pour le pire. Nous l'utilisons pour encadrer la vie en société, mais aussi pour gouverner et, comme nous venons de l'entendre, pour subjuguer, pour obtenir des avantages politiques, économiques et personnels, etc. Nous l'utilisons aussi pour contrer les aspects négatifs dont nous avons parlé.

Véritable constante historique, cet exercice d'équilibre entre le bien et le mal à tous les niveaux de nos sociétés a atteint ces 70 dernières années des niveaux absolument inégalés et extraordinaires de paix, de respect des droits et de bien-être. Les droits de l'Homme n'ont jamais été autant pris au sérieux qu'aujourd'hui, et de toute évidence, ces avancées n'auraient pas été possibles et ne sont pas possibles sans le droit.

Notre débat d'aujourd'hui s'inscrit dans le cadre d'une réflexion mondiale urgente et indispensable sur la manière de préserver ces acquis et, plus important encore, de garantir aux futures générations de pouvoir vivre en bonne santé sur une planète durable, dans la paix et la dignité.

Je ne suis ni juriste ni universitaire. Je suis un praticien des relations internationales depuis quatre décennies, et c'est à ce titre que j'aimerais réfléchir un peu à la situation actuelle, et à la voie que nous devrions suivre.

Le débat d'aujourd'hui sur l'arme du droit et la mondialisation est l'expression d'une préoccupation grandissante quant à l'effritement des principes fondamentaux de l'ordre international et même national. C'est une réalité. L'évidence implicite avec laquelle nous considérons, il y a encore quelques années, l'État de droit comme l'ordre naturel au sein d'un État, et le système libéral entre États, semble aujourd'hui presque naïve.

Les questions fondamentales sur la manière dont notre monde est gouverné se posent à nouveau. Nous sommes confrontés aujourd'hui à un énorme déficit de confiance et à une inégalité grandissante. D'aucuns se demandent si la démocratie est encore viable. De puissants acteurs sur la scène internationale prônent la fin du multilatéralisme, une nouvelle fascination pour l'autoritarisme imprègne désormais notre discours. Les lois, les règles et les normes sont systématiquement utilisées à mauvais escient ou complètement ignorées, et le monde est de plus en plus polarisé.

Le débat politique aujourd'hui rappelle ce qu'Hannah Arendt a écrit sur les années 1920 et 1930, à savoir que toute affirmation de fait devient une question de motif, et que les débats sont décidés par l'allégeance, et non par l'argumentation. Les populistes du monde entier nous ont poussés dans un scénario « nous contre eux », à savoir le peuple contre les classes dirigeantes, la population locale contre les immigrants, et d'autres fausses dichotomies de ce type.

La polarisation économique structurelle est rampante et croissante. Une poignée d'hommes possède plus d'argent que la moitié la plus pauvre de l'humanité, tandis que des régions et des pays entiers ne parviennent pas à rattraper le train du progrès[inaudible]. Une situation qui ne peut absolument pas continuer ainsi.

Lorsque l'on voit quelques privilégiés vivre apparemment selon un ensemble de règles différent, échapper à l'impôt, trouver des échappatoires, profiter des vides juridiques, cela nourrit naturellement un fort sentiment d'injustice.

La polarisation croissante de notre débat politique et l'inégalité économique rampante ont créé un dangereux terrain de colère. Elle étire le tissu social jusqu'au point de rupture et sape la confiance dans les règles et les institutions qui régissent nos sociétés.

Nous sommes également témoins d'une dilution dramatique du pouvoir. Le rôle central de l'État-nation tel que nous le connaissons est en train de s'affaiblir au moment même où nous parlons. Par exemple, des maires de grandes métropoles, des entreprises privées, des ONG, des individus riches et puissants exercent aujourd'hui une influence sur la scène internationale. À ce stade, ce nouveau système polycentrique, ou multipartite, est plus fluide et plus instable que le rapport de force qui l'a précédé. Cela pourrait changer.

À tout cela s'ajoutent bien sûr les menaces et les changements existentiels majeurs auxquels nous sommes confrontés de manière de plus en plus agressive chaque jour : les conséquences du changement climatique, l'évolution rapide de la technologie, les schémas de migration actuels et futurs, la prévalence croissante d'urgences sanitaires, l'inégalité grandissante, la corruption, le terrorisme, etc.

J'ajouterais un autre changement existentiel important. Depuis plusieurs années, et jusqu'à aujourd'hui, ou jusqu'à très récemment, nous avons utilisé le passé pour diriger et gérer notre présent. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une nouvelle réalité : c'est l'avenir qui détermine notre présent. Nous assistons à une transformation majeure de notre monde, et les outils dont nous disposons pour le gérer subissent une transition majeure. Il est clair que dans ce contexte, le modèle multilatéral et les lois qui le sous-tendent, qui nous ont été si utiles au cours des sept dernières décennies, ne sont plus à la hauteur pour faire face aux problèmes que je viens de citer. En cette période de dysfonctionnement et de transition dans les relations de pouvoir et les structures de gouvernance internationales et locales, il existe aussi un risque de voir le monde se scinder en deux, comme nous en avons parlé ce matin. Le risque en effet est que les deux plus grandes économies créent deux mondes séparés et concurrents, chacun ayant sa propre monnaie dominante, ses propres règles commerciales et financières, ses propres capacités Internet et d'intelligence artificielle, ses propres stratégies géopolitiques et militaires dont les succès de l'un font les échecs de l'autre, et avec sa propre, et parfois très distincte, interprétation de la loi.

Ces réalités font peser un poids supplémentaire sur le cadre juridique international, lequel est de plus en plus en décalage par rapport à l'évolution de la situation sur le terrain. Il suffit de penser au retard des normes et règles internationales par rapport aux progrès rapides et stupéfiants des armes autonomes, de la cyberguerre, de la course aux armements et de l'intelligence artificielle.

Nous avons débattu, et dans le monde entier, nous débattons de la mondialisation, et dans certains cas, en termes très négatifs. En ce qui me concerne, « mondialisation » n'est vraiment pas un gros mot. Que cela vous plaise ou non, c'est une réalité opérationnelle et extrêmement puissante qui encadre toutes les activités humaines sur notre planète. Ce que nous devons faire maintenant, c'est élaborer une nouvelle approche multilatérale plus interconnectée, plus inclusive et plus collaborative. Une approche qui tienne pleinement compte de notre interdépendance croissante et qui mette en place des structures de gouvernance souples et centrées sur l'humain afin de ne laisser personne de côté, une approche qui repose sur la prise de conscience collective claire que si rien n'est fait en ce sens, c'est notre existence même qui est en jeu.

Dans tout ce contexte, le droit a eu, a et aura un rôle déterminant dans ce processus d'évolution. Nous devons trouver et nous devons trouver de nouveaux modes d'élaboration des règles garantissant une bonne gestion de notre avenir et adaptés à la vitesse à laquelle les choses évoluent, en particulier, comme je l'ai dit plus tôt, dans les domaines majeurs que sont le climat et les technologies.

Nous ne pouvons plus nous offrir le luxe de travailler des années durant à l'élaboration de traités. Nous devons maintenant inclure de multiples acteurs. Je pense que l'époque où les gouvernements étaient les seuls acteurs dans ces domaines touche à sa fin.

Nous devons nous inspirer de l'Accord de Paris sur le climat et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec ses 17 ODD. Ils constituent une feuille de route mondiale pour guérir les maux dont le monde souffre et ont été négociés et convenus dans le cadre d'une approche inclusive et volontaire, non juridiquement contraignante.

Un modèle de gouvernance multilatérale fondé sur des règles est, à mon avis, la seule façon d'aller de l'avant. Si certains d'entre nous, comme c'est le cas aujourd'hui, y compris certains des acteurs de premier plan, persistent à penser qu'ils peuvent gérer seuls leurs problèmes et les nôtres, nous échouons collectivement. Cela signifie également qu'il faut maintenir et préserver la capacité de mon ancien employeur, l'ONU, et je m'empresse de dire une ONU largement réformée, qui demeure la seule table véritablement internationale et véritablement neutre autour de laquelle tous les acteurs peuvent se réunir sur un pied d'égalité. Cela signifie qu'il faut s'engager et soutenir les initiatives multilatérales qui ont eu lieu ces dernières années, notamment celles que je viens de mentionner, les objectifs de développement durable qui sont des outils essentiels pour promouvoir l'État de droit à l'échelle internationale autant que locale.

Notre réponse stratégique doit être guidée par le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous ne pouvons pas relever avec succès les multiples défis auxquels nous sommes confrontés que ce soit à l'échelle régionale, de manière séquentielle ou isolée. Cela vaut pour le changement climatique, cela vaut pour la lutte contre les inégalités, et cela vaut assurément aussi pour notre combat collectif pour faire respecter l'État de droit.

Cela va aller en s'accroissant dans un monde qui devient rapidement multipolaire, même s'il peut rester bipolaire pendant quelques années encore. C'est une raison de plus pour dire que la seule voie viable est multilatérale. Pas un multilatéralisme du passé, mais un multilatéralisme qui reconnaît la transformation de ces dernières années, un multilatéralisme qui est intergouvernemental, mais qui implique et responsabilise d'autres acteurs sur la scène internationale, de la société civile aux entreprises, etc., un multilatéralisme inclusif en réseau.

Nous avons les connaissances, nous avons l'expertise, nous avons les ressources humaines et financières pour le faire, et tout ce dont nous avons besoin, c'est d'un peu plus de volonté. Merci beaucoup.

**Laurent COHEN-TANUGI**

Thank you for placing our topic in the broader background of the transitions we are going through, and for this vibrant advocacy of reformed multilateralism in which law would remain the cornerstone.